

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Ville de RIBEAUVILLE**

Séance ordinaire dans la Salle Rouge de l'Hôtel de Ville du 14 avril 2008.

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Signature</b>
1. CHRIST Jean-Louis	
2. SCHWACH Bernard	
3. GRIMBICHLER Louis	
4. BOTT Nicole	
5. STOQUERT Mauricette	
6. ERBLAND Louis	
7. SCHELL Alphonse	
8. EHRLACHER Richard	
9. MULLER Gilbert	
10. MERTZ Francine	
11. SCHWACH Elisabeth	
12. HEYBERGER Denis	
13. MOUSSIER Sylvie	
14. LUX Sylviane	
15. HELLER Odile	
16. BALTENWECK Yves	
17. MATHIS Bernard	
18. KREBS Christine	
19. WEISSBART Christine	
20. CHAPOTIN Agathe	
21. BERNABEL Catherine	
22. HASSE Pierre	
23. WILHELM Benjamin	

**Etaient absents avec procuration de vote :**

<b>Nom – Prénom</b>	<b>qui a donné procuration de vote à :</b>
1. DEMANGEAT Patricia	<b>Nicole BOTT</b>
2. MOSER Manuelle	<b>Mauricette STOQUERT</b>
3. OEHLER Gillies	<b>Louis GRIMBICHLER</b>

**Etait absent excusé : WIECZERZAK Georges**

## INFORMATIONS BREVES

1. M. le Député-Maire informe l'assemblée des prochaines manifestations :

- Une équipe de TF1 sera à Ribeauvillé le 15 avril dans le cadre du tournage d'une séquence du journal de 13h de Jean Pierre Pernaud portant sur la découverte de l'Alsace à cheval. Les détails ne sont pas encore connus mais le tournage devrait se faire dans l'après midi. La séquence sera vraisemblablement diffusée courant de la dernière semaine d'avril.
- Les prochaines manifestations qui se tiendront au Parc :
  - du 25 au 27 avril 2008 se tiendra la 7<sup>ème</sup> édition du Printemps des Philosophes en premier, le **vendredi 25 avril à 20 h 30** une pièce de théâtre intitulée « aurore et crépuscule » puis le **le samedi 26 avril à 17 h** une rencontre-débat sur le thème de « l'ivresse » avec MM. Jean-Luc Nancy et Philippe CHOLET **de 15 h à 20 h** dans la rotonde : le 2<sup>ème</sup> salon du livre philosophique et pour terminer, **à 20 h 30**, une autre pièce de théâtre intitulée « la dégustation » d'après la Petite Philosophie de l'amateur du vin
  - à la bibliothèque municipale : le jeudi 24 avril à 20 h : contes philosophiques proposés par Isabelle Schuffenecker, conteuse qui sera accompagnée d'une chanteuse qui interprétera des chants méditerranéens a capella

2. Ce vendredi 18 avril à 11 h 30 aura lieu une réception à l'occasion de l'acquisition par la Ville de 2 tableaux. L'un représentant M. Mathis KROEBER, natif de Ribeauvillé prévôt d'Alsace à Ste Marie aux Mines en 1790, et l'autre représentant son épouse Mme Marie Louise KROEBER.

3. La liste des déclarations d'intention d'aliéner depuis le 29 Mars 2008 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller, et **est jointe en annexe**.

4. Le Directeur Général des Services est désigné,  
**A L'UNANIMITE**  
comme secrétaire de séance.

-----  
**M. le Député-Maire quitte la salle.**

### **ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE**

**M. Bernard SCHWACH est candidat.**

**Le Conseil Municipal procède au vote**

**M. Bernard SCHWACH est élu, A L'UNANIMITE, comme président de séance.**

**Nombre de voix : 25**  
-----

### **1.Comptes Administratifs 2007 : approbation**

L'ensemble des documents relatifs aux comptes administratifs 2007 des budgets suivants  
principal Ville  
campings Pierre de Coubertin et Trois Châteaux  
service public de distribution d'eau potable  
service public d'assainissement

ont fait l'objet d'un examen détaillé au cours des séances des commissions réunies et des finances en date des 17 et 31 mars et 07 avril 2008.

Tous les conseillers ont été destinataires des documents étudiés. Ces documents comportent des annotations explicatives sur les dépenses et les recettes réalisées en cours d'année.

**a) Ville**

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 6 163 029,73 €

restes à réaliser : 3 252 400,00 €

RECETTES :

réalisées : 5 139 084,65 €

restes à réaliser : 1 593 000,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES :

réalisées : 4 490 687,56 €

RECETTES :

réalisées : 8 177 380,86 €

Le bilan chiffré fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 3 686 693, 30 € et un besoin de financement pour les programmes d'investissement de 2 683 345,08 € restes à réaliser inclus. Compte tenu de la nécessité de couvrir à l'aide de l'excédent de fonctionnement le besoin de crédits pour financer les investissements, l'excédent de clôture est de 1 003 348,22€

C'est ce montant que le conseil municipal affectera à l'issue de la procédure d'adoption du compte administratif.

En complément des observations contenues dans les documents transmis, et expliquant les évolutions et le contenu des divers articles du compte administratif, on retiendra que :

- le montant d'investissement programmé pour 2007 était de 9,5 Md'€ soit un montant supérieur aux dépenses de fonctionnement de près d'1,7 Md'€. L'action économique de la Ville se traduit donc prioritairement par un programme d'investissement élevé.
- les dépenses d'investissement sont en nette évolution par rapport aux exercices passés. En effet alors qu'en 2005, un montant de 427 € par habitant a été consacré par la Ville à des investissements, c'est une somme de 512 € par habitant qui a été dépensée en 2006 et de 600 € en 2007. La valeur de référence à laquelle se compare ce chiffre est la valeur moyenne des communes de strate démographique identique : la dernière valeur publiée est de 371 €/habitant. Cette progression est due en partie aux recettes de la taxe sur les jeux qui est prioritairement affectée à des opérations d'investissement et d'animation à destination de la vie associative.
- en ce qui concerne l'autofinancement, le virement prévu au budget (à savoir 2 749 000 €) sera quasi réalisé puisque l'affectation du résultat qui sera proposé porte sur une somme de 2 683 345,08 € qui représente le besoin de financement de la section d'investissement
- les taux des 4 taxes n'ont pas augmenté en 2007. Ils sont à leur niveau de 1997.
- la charge de la dette est en baisse constante. Le capital de dette restant à rembourser par la ville au 1er janvier 2007 était de 5 984 863,45 € soit une somme de 1 139 € par habitant. Compte tenu des emprunts destinés à financer les restes à réaliser, le capital restant dû au 31/12/2007 est de 5 274 357,35 €.
- les principales innovations de ce budget 2007 en matière de dépenses de fonctionnement ont été :
  - la mise en service de la maison pour tous Jeanne d'Arc
  - une aide accentuée aux constructeurs de chars et groupes à pied par l'attribution de bons d'achat de matériel
  - la création de la 1ère édition du festival des métiers d'art

- la remise en fonction d'un service de repas à la résidence du Lutzelbach
- Par ailleurs, la ville a eu recours pour l'entretien des espaces verts et des terrains de sport à des intervenants extérieurs dont des centres d'aide par le travail. L'effectif du personnel est resté stable. L'année 2007 a été ponctuée par plusieurs départs à la retraite ; départs qui ont été compensés par le recrutement de nouveaux agents.
- L'aide à la vie associative a été maintenue voire augmentée en raison notamment du versement d'une subvention pour l'achat de costumes à l'Harmonie Vogésia ; d'une aide aux Apfelbissier pour la réalisation d'un inventaire des vergers .
- quant aux recettes de fonctionnement, il y a lieu de relever la stabilité des dotations de l'Etat dont la plus importante, la dotation globale de fonctionnement a représenté une somme de 209 € par habitant.

Enfin on retiendra que les recettes enregistrées sont supérieures aux prévisions ; en effet le résultat fait apparaître un supplément de recettes de 376 000 € lié notamment à la taxe sur les jeux, à la bonne tenue des ventes de bois de fin d'année et à des taxes sur les droits de mutation supérieures aux prévisions.

En matière d'investissement, les programmes de travaux déjà engagés mais non encore achevés s'élèvent à 3 252 400 ,00€. On y retrouve principalement:

- l'aménagement du carrefour avec la ZAC (532 500 €)
- les parkings rue du 3 décembre (264 800 €)
- le parking rue Klee (327 800 €)
- les travaux dans la Haute Ville (222 800 €)
- le Centre d'activités équestres (145 800 €)
- le remplacement de la chaudière de la Perception (146 000 €)
- la réfection du Pont rue de la Marne (133 200 €)
- le terrain de jeux idéal (189 000 €)
- les réserves foncières (178 500 €)

Ces travaux sont financés :

- par des subventions à hauteur de 486 000 €,
- par des emprunts pour un montant de 620 000 €
- par des cessions d'actifs pour une somme de 487 000 €
- ainsi que par l'excédent de fonctionnement à concurrence de 1 659 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par **25 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

#### b) campings

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 84 109,84 €  
restes à réaliser : 220 400,00 €

RECETTES :

réalisées : 173 673,11 €  
restes à réaliser : 0,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES :  
réalisées : 148 298,52 €  
RECETTES :  
réalisées : 463 946,06 €

La section de fonctionnement n'appelle pas de remarques particulières en ce qui concernent les dépenses qui restent toutes en dessous des prévisions et sont stables par rapport à l'exercice 2006. On relèvera cependant que les paiements par carte bancaire sont en hausse. Ceci est dû à une généralisation des paiements par CB notamment par la clientèle allemande. Par ailleurs, ce système de paiement limite au maximum le maniement et la conservation d'argent liquide.

En ce qui concerne les recettes liées aux droits de places on peut dire que la saison 2007 qui a bien débuté affiche un résultat en demi teinte.

Après un printemps prometteur l'été a été désolant en raison d'une météo mauvaise, et l'automne a été moyen au niveau de la fréquentation du camping Pierre de Coubertin. Côté chiffres : l'année 2007 totalise 15 738 arrivées pour 61 037 nuitées. Après une année 2006 morose, l'année 2007 affiche une légère remontée du chiffre d'affaires.

En effet, la fréquentation reste au-dessus de la moyenne pour un camping classé 4\*. En effet au regard des statistiques régionales, le camping a eu un taux d'occupation de 56,2% alors qu'en moyenne les campings 4\* de la région ont affiché un taux d'occupation de 37%.

Les travaux d'investissement engagés en 2007 portent

sur le renforcement du réseau électrique afin de fournir aux campeurs un ampérage en relation avec leurs besoins dictés par le confort de leurs campings cars

et sur la création d'un réseau Internet souvent demandé par les clients.

En ce qui concerne le camping des Trois Châteaux, son ouverture est limitée aux mois de juillet et d'août. Sa fréquentation reste très moyenne. L'impact financier de ce camping est négligeable sur l'ensemble du budget « campings »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par **25 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

c) service public de distribution d'eau potable

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :  
réalisées : 256 034,32 €  
restes à réaliser : 229 500,00 €

RECETTES :  
réalisées : 286 245,55 €  
restes à réaliser : 96 000,00 €

Section d'exploitation

DEPENSES : 449 698,16 €  
RECETTES : 571 591,61 €

Le bilan fait apparaître un excédent de 18 604,68 € après couverture du besoin de financement des investissements pour un montant de 103 288,77 € de la section d'investissement (restes à réaliser inclus) .

Il est rappelé que le prix du m3 d'eau est resté stable au courant de l'année 2007, le conseil municipal ayant décidé lors du vote du budget primitif de maintenir le prix du m3 à son niveau de 2006. 305 000 m3 d'eau ont été vendus en 2007 soit légèrement moins qu'en 2006 (315 000m3).

En ce qui concerne les investissements réalisés en 2007, il s'agit principalement du renouvellement du réseau place Jean Gantz et rue de l'Or; l'achèvement des travaux d'extension du réseau au Steinkreuzweg, et de renouvellement des conduites dans la ville haute.

En matière de recettes, un emprunt a été souscrit pour un montant de 80 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par **25 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

d) service public d'assainissement

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :	
DEPENSES :	
réalisées :	354 838,31 €
restes à réaliser :	400 800,00 €
RECETTES :	
réalisées :	763 883,55 €
restes à réaliser :	0.00 €

Section d'exploitation	
DEPENSES :	334 209,41 €
RECETTES :	400 975,08 €

Le bilan fait apparaître

un excédent d'investissement de 8 245,24 € restes à réaliser inclus  
et un excédent d'exploitation de 66 765,67 € .

En section d'exploitation, le poste principal de dépenses est celui de traitement et de transport des boues. Le coût de transport et de traitement de la tonne de boue est de 59,70 € HT .En ce qui concerne le tonnage des boues qu'il a fallu incinérer en raison d'une teneur en Cu ( cuivre ) trop élevée, il s'est élevé à 69 tonnes.

Les travaux d'investissement ont été consacrés

- à la construction d'un hangar
- à l'extension du réseau au Steinkreuzweg et aux travaux sur le réseau dans la ville haute .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par **25 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Député-Maire

- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

-----

**M. Jean-Louis CHRIST revient en séance.**  
**Nombre de voix : 26**

***Il remercie l'ensemble de ses collègues. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit d'une nouvelle étape dans laquelle ils s'investissent avec tout leur enthousiasme de débutant. Puis s'adressant à ses anciens collègues, il les remercie également pour leur travail et l'investissement qu'ils ont mis à la gestion de la Ville.***

***Enfin, s'adressant à l'ensemble des services, il charge le Directeur Général des Services de se faire l'écho de ses remerciements pour le travail fourni.***

-----

## **2. Comptes de gestion 2007 : adoption**

### a) Ville

Les comptes de gestion 2007 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

- \* après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer

- \* après avoir entendu et approuvé les comptes administratif de l'exercice 2007

- \* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- \* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire

- \* statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets

- \* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

### b)campings

Les comptes de gestion 2007 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

\* après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer

\* après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007

\* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

\* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire

\* statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets

\* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

c) service public de distribution d'eau potable

Les comptes de gestion 2007 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

\* après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer

\* après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007

\* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

\* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire

\* statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets

\* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

d) service public d'assainissement

Les comptes de gestion 2007 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

\* après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer

\* après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007

\* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

\* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire

\* statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets

\* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

### **3. Affectation des résultats 2007 :**

#### a) Ville

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif 2007 fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	3 686 693.30 €
un déficit d'investissement de	2 683 345.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- d'affecter comme suit ce résultat de l'exercice 2007 :

- inscription d'une somme de 2 683 345.08 € en section d'investissement du Budget Primitif 2008 article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

- inscription d'une somme de 1 003 348.22 € en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2008

- d'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

#### b) campings

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif 2007 fait apparaître

un excédent de fonctionnement de	315 647,54 €
un excédent d'investissement de	89 563,27 €
un déficit des restes à réaliser de	220 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, **A L'UNANIMITE**

- d'affecter comme suit ce résultat de l'exercice 2007 :

- inscription d'une somme de 130 836,73 € en section d'investissement, article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- inscription d'une somme de 184 810,81 € en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté »

- d'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

c) service public de distribution d'eau potable

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

excédent d'exploitation de	121 893,45 €
excédent d'investissement de	30 211,23 €
déficit des restes à réaliser de	133 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, **A L'UNANIMITE**

- d'affecter les résultats 2007 comme suit :

- inscription d'une somme de 103 288,77 € en section d'investissement, article 10682 « autres réserves » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement
- inscription d'une somme de 18 604,68 € en section d'exploitation article 002 « excédent antérieur reporté »

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

d) service public d'assainissement

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2007 sont les suivants :

un excédent d'exploitation de	66 765.67 €
un excédent d'investissement de	409 045.24 €
un déficit des restes à réaliser de	400 800.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, **A L'UNANIMITE**

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2007, comme suit :

- inscription d'une somme de 66 785.67 € en section d'exploitation article 002 « excédent antérieur reporté »

- d'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

#### **4. Fiscalité locale : fixation des taux d'imposition 2008**

Dans le cadre de l'examen du Budget Primitif au travers notamment des orientations budgétaires, il a été prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour le présent exercice. Ces valeurs sont STABLES depuis 1997.

Un état détaillant les bases notifiées pour l'année 2008 a été transmis aux communes par les services fiscaux. Les montants notifiés des bases sont les suivants :

bases Taxe d'habitation :	4 089 000
bases Foncier bâti :	4 907 000
bases Foncier non bâti :	280 800
bases Taxe Professionnelle :	8 485 000

Les variations de ces bases par rapport à 2007 sont dues :

\*d'une part à une variation nominale c'est à dire à la réévaluation forfaitaire des valeurs locatives foncières déterminée par l'Etat : le taux de variation pour 2008 a été fixé à 1.016

\*d'autre part à la variation physique de la matière imposable c'est à dire la création ou suppression d'entreprises, la progression des valeurs mobilières (machines par exemple).

Pour Ribeauvillé les bases globales des 4 taxes par rapport à 2007, se répartissent comme suit :

- TH : + 78 000
- FB : + 113 000
- FNB : + 7 200
- TP : - 10 808

-----  
**Mme HELLER** note la baisse des bases d'imposition de la taxe professionnelle.

Il s'agit probablement du transfert du siège social de la société VINITEC vers la zone d'activités du Muehlbach, précise **M. CHRIST**

Par ailleurs, il évoque les bases de taxe d'habitation et de foncier bâti qui sont en hausse. Ce qui lui fait dire qu'il est plus que raisonnable et souhaitable de ne pas faire varier les taux pour ne pas alourdir les charges ni des entreprises, ni des ménages.

C'est là aussi, indique-t-il, une politique à mener pour favoriser les activités économiques et surtout les maintenir à Ribeauvillé.

-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- de maintenir les taux des 4 taxes à leur niveau 2007 à savoir :

. taxe d'habitation	10,41 %
. foncier bâti	10,07 %
. foncier non bâti	48,12 %
. taxe professionnelle	13,11 %

- de préciser que les produits attendus sont :

. taxe d'habitation	425 665 €
. foncier bâti	494 135 €
. foncier non bâti	135 121 €
. taxe professionnelle	1 112 384 €
Soit un TOTAL de	2 167 305 €

- d'autoriser le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

## **5. Services public de distribution d'eau potable et public d'assainissement : tarifs 2008**

Préalablement à l'examen des Budgets Primitifs des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, il y a lieu d'adopter les nouveaux tarifs de ces deux services.

Suite aux indications données lors de la présentation des orientations budgétaires en date du 28 mars 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau (hors redevance antipollution fixée par l'Agence de l'Eau) et, par conséquent, de le maintenir à son niveau 2007 selon le tableau joint en annexe

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

## **6. Budgets Primitifs 2008 : adoption**

L'ensemble des documents relatifs aux propositions de budgets primitifs 2008 suivants

- principal Ville
- campings
- service public de distribution d'eau potable
- service public d'assainissement

ont fait l'objet d'un examen détaillé au cours des séances des commissions réunies en date des 17,31 mars et 07 avril 2008.

Tous les conseillers ont été destinataires des documents étudiés. Ces documents comportent des annotations explicatives.

### **a) ville**

La balance du budget primitif 2008 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 8 154 945,08 €

RECETTES : 8 154 945,08€

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 7 845 048,22 €

RECETTES : 7 845 048,22 €

On retiendra que l'année 2008 verra l'aboutissement de grands projets visant à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et destinés à favoriser et pérenniser une dynamique en vue de maintenir un tissu économique créateur d'emplois et de diversité.

Cette volonté politique se traduit notamment dans un programme de voirie ambitieux. Une somme de + d'1Md'€ est inscrite à ce titre en investissements nouveaux.

Outre les investissements traditionnels destinés à l'achat de matériel, il est prévu :

de réaliser pour près de 100 000 € de travaux dans les diverses écoles

de réaliser des travaux au gymnase notamment la réfection du sol de la salle d'installer les agrès du skate parc

de rénover la maison du Altenholtz pour en faire la maison de la nature et un rucher école

de lancer les études pour la réhabilitation de la mairie

de poursuivre les travaux de voirie dans la ville haute

de lancer le chantier du centres d'activités équestres

d'engager une réflexion sur la poursuite des travaux d'embellissement et d'aménagement du

rempart de la Streng pour poursuivre l'aménagement réalisé en 2006- 2007

d'engager la réflexion sur l'implantation d'autres aires de jeux

d'ouvrir une enveloppe pour l'achat d'oeuvres d'art

de prévoir des crédits pour la signalisation touristique de bâtiments historiques.

Et comme toujours

il y aura des opérations de réfection de rues, et de trottoirs

des crédits seront affectés à la voirie rurale pour l'entretien et la réfection des chemins

ruraux

il y aura également des travaux d'amélioration de l'éclairage public

On verra aussi l'ouverture de la Maison du Patrimoine qui réunira sous le même toit, la recherche historique, les archives et la bibliothèque.

Conformément à la politique de maîtrise de la dette engagée depuis 2001, la charge de la dette n'augmentera pas cette année.

En effet, les recettes d'investissement prévues pour financer ces opérations, comportent un emprunt nouveau de 620 000 €

En matière de section de fonctionnement, il y a lieu de préciser que toutes les prévisions ont été élaborées SANS augmentation des taux des 4 taxes qui restent à leur niveau 1997.

Les dépenses sont en légère progression. Elles tiennent compte :

- d'une volonté de stabilité des effectifs
- du fonctionnement sur une année pleine de la maison pour tous Jeanne d'Arc
- d'un effort particulier en faveur des animations et des manifestations organisées par la ville tout au long de l'année : un budget spécifique y sera consacré

Par ailleurs,

- le budget Espaces verts est revalorisé afin d'améliorer la qualité du fleurissement et d'assurer l'entretien des espaces nouveaux (ZAC).
- des études vont être engagées dans le domaine de l'urbanisme (révisions du Plan Local d'Urbanisme, étude de coloration des façades, préemption en matière commerciale) ; un budget de 50 000 € y sera consacré
- le déménagement des archives municipales dans la Maison du Patrimoine va coûter 11 000 €
- la Ville a adhéré au réseau de villes VESTA destiné à promouvoir le développement durable et les énergies renouvelables
- pendant les travaux de rénovation du presbytère protestant, la Ville loue un logement pour le Pasteur
- la Ville pour réactiver le service de restauration au foyer de la Résidence du Lutzelbach prend à sa charge le loyer et les charges locatives des locaux ( coût : 20 400 € sur une année pleine)
- le marché du bois ayant repris de la vigueur, il est prévu de commercialiser un volume plus important : en découlent des frais d'exploitation plus importants ; par ailleurs, les honoraires de l'ONF ont augmenté de 30 % sur les travaux et de 15 % sur l'exploitation

Le virement à la section d'investissement est d'ores et déjà prévu à hauteur de 2.6Md'€ ; il est susceptible d'évoluer en fonction des recettes. Ces dernières tiennent compte de la bonne santé du marché du bois, de recettes issues de la taxe sur les jeux identiques à celles perçues en 2006. Néanmoins elles ont été évaluées en règle générale de manière prudente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le budget ville au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit
- |  |                |
|--|----------------|
| section de fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à hauteur de  | 7 845 048,22 € |
| section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de | 8 154 945,08 € |

- d'inscrire un montant de 270 048,22 € en section de fonctionnement et de 339 700,00€ en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avvertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

M. le Député-Maire insiste sur le fait qu'il s'agit, pour cette année, d'un budget de transition dans lequel on retrouve un certain nombre d'études qui vont permettre à la nouvelle équipe de s'engager dans certaines opérations dont la réhabilitation de la mairie.

D'ores et déjà, il informe l'assemblée que l'inauguration de la Maison du Patrimoine se fera lors de la « journée du patrimoine » qui aura lieu, cette année, le 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre.

Par ailleurs, il évoque d'autres dossiers auxquels il faudra s'attacher dans le cadre de la valorisation du patrimoine. Il s'agit, des jardins de l'hôpital qui ne sont actuellement pas ouverts au public.

b) campings

La balance du budget primitif 2008 se présente comme suit :

Section d'investissement :  
DEPENSES : 444 400,00 €  
RECETTES : 444 400,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 555 310,81 €

RECETTES : 555 310,81 €

A l'examen des propositions pour la section de fonctionnement, on constatera la stagnation des dépenses à leur niveau de prévision pour 2007. En effet elles se chiffrent à 2 362 € près à la même somme. Ceci est due entre autres à la stabilité des effectifs des campings et à des charges de gestion bien maîtrisées.

En ce qui concerne le « reversement de l'excédent au budget principal » l'exercice 2008 va enregistrer deux versements . En effet le reversement 2007 n'a pas été enregistré comptablement sur le budget « campings » . C'est la raison pour laquelle il y a lieu de régulariser cette écriture en 2008.

Quant aux recettes elles sont principalement composées des droits de place.

La prudence a été de mise dans l'élaboration des prévisions au regard de la météo et des résultats de la saison 2007.

En matière d'investissement, la charge d'amortissement de la dette est de 3 100 €. Les travaux programmés pour 2008 sont la suite logique de ceux engagés en 2007 à savoir :

la poursuite

des travaux de renforcement du réseau électrique

de la mise en place d'un réseau internet

le remplacement de la clôture côté ZAC du Brandstatt

la densification de la végétation pour créer un écran de verdure côté rue du Rotenberg

la réfection des enrobés et nettoyage des siphons

la modification du bouclage du circuit eau chaude – eau froide

le remplacement de la porte du bloc sanitaire côté ZAC

la modification des panneaux d'information extérieurs

la remise en état des parties bois du jeu et remplacement du filet du pont suspendu.

Les tarifs pratiqués pour la saison 2008 n'ont pas été augmentés par rapport à 2007. La réflexion sur l'augmentation éventuelle des tarifs ne pourra se poser en principe qu'à l'issue des travaux.

En ce qui concerne le camping des Trois Châteaux, il est prévu principalement de remplacer la clôture grillagée au droit du ruisseau

-----  
**Mme SCHWACH** remarque que les investissements projetés au camping des 3 Châteaux sont faibles.

Il s'agit, avant tout, d'un camping de dépannage, précise le **Député-Maire**.

**M. WILHELM** demande si le raccordement à Internet est filaire ou WIFI.

Il s'agit d'un raccordement WIFI, répond **M. ERBLAND**

-----  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le budget campings au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit
  - section de fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 555 310,81 €
  - section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 444 400,00 €

- d'inscrire un montant de 17 310,81 € en section de fonctionnement et de 6 000.00 € en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avvertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

c)service public de distribution d'eau potable

La balance du budget primitif 2008 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 488 500,00 €  
RECETTES : 488 500,00€

Section d'exploitation :

DEPENSES : 807 200,00 €  
RECETTES : 807 200 00 €

Ce budget a été construit avec un prix de l'eau STABLE c'est à dire que le prix d' un m3 d'eau consommé n'augmente pas par rapport à 2007.

Ainsi, pour 120 m3 consommés, le prix du m3 est de 2.34 € TTC. Comparé à d'autres régions de France, il apparaît que Ribeauvillé est très bien placée

A noter que la moyenne départementale du prix de l'eau était de 2.68 € en 2006.

Les prévisions de dépenses d'exploitation sont stables. Seul changement important : le budget du service de l'eau enregistre une recette et une dépense nouvelles : en effet suite à un changement comptable, et pour éviter l'édition

de deux factures distinctes aux usagers des services de l'eau et de l'assainissement, le budget de l'eau enregistrera

les recettes consécutives à la vente des m3 d'eau et à leur traitement; mais la recette liée au traitement sera reversée au budget de l'assainissement . C'est la raison pour laquelle le budget « eau » comporte les deux inscriptions suivantes :

section d'exploitation –dépenses - article 658 « reversement redevance assainissement au service assainissement » : 235 000 €

section d'exploitation -recettes- article 701282 « redevance assainissement » : 235 000 €

Les prévisions ont été établies sur la base d'une vente de 345 000 m3 d'eau.

Les travaux d'investissement 2008 porteront sur

les travaux de protection des sources

le renouvellement de la conduite de la rue de la Marne

l'achat de nouveaux compteurs d'eau avec système de télé relevage

-----  
**M. MATHIS** demande si l'on constate encore des fuites sur la conduite d'eau du Muesbach ?

**M. ERBLAND** précise qu'un entretien régulier permet d'éviter les fuites.  
-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le budget du service de distribution d'eau potable au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 488 500,00 €  
RECETTES : 488 500,00 €

Section d'exploitation :

DEPENSES : 807 200,00 €  
RECETTES : 807 200,00 €

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

d)service public d'assainissement

La balance du budget primitif 2008 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 551 545,24 €

RECETTES : 551 545,24 €

Section d'exploitation :

DEPENSES : 437 200,00 €

RECETTES : 437 200,00 €

Peu de changement pour la section d'exploitation par rapport à l'exercice 2007. A noter l'inscription pour la première fois de la contribution du service d'assainissement au tout nouveau syndicat de traitement des eaux usées de Ribeauvillé et environs. Ce syndicat créé en octobre 2007 a pour mission de réaliser dans un premier temps les études en vue de la mise en oeuvre d'une collecte intercommunale des eaux usées de plusieurs communes. A l'issue de ces études, il définira le schéma de collecte intercommunale le plus pertinent et statuera sur les travaux à réaliser. A ce jour les communes membres de ce syndicat sont : Aubure, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern , Ostheim et Ribeauvillé.

Pour les dépenses d'investissement de ce budget primitif , elles concernent la poursuite des travaux d'extension du réseau rue du Général Beysser, l'achèvement de la construction du hangar et l'entretien de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide, **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le budget du service public d'assainissement au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit :

- section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 437 200,00 €
- section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 551 545,24 €

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

**7.Forêt communale – état des coupes et devis forestiers 2008 : adoption**

1. *L'état de prévisions des coupes* pour l'année 2008 porte sur un volume de :

- 3 783 m3 de grumes à façonner

- 9 364 m3 de bois sur pied

soit un total prévisionnel de 13 147 m3.

Les recettes brutes prévisionnelles établies par l'ONF sont de :

- 233 240 € pour les bois façonnés (61,70 €/m3)

- 80 720 € pour les bois sur pied (8,60 €/m3)

soit un total de **313 960 €**

Cependant, par mesure de prudence, comme l'année passée, il ne sera inscrit que la somme de 260 000 € au budget en raison des aléas liés à la commercialisation de bois suite aux tempêtes Outre-Rhin.

Les dépenses d'exploitation et de débardage sont chiffrées à :

- 71 030,00 € pour l'exploitation en régie (18,80 €/m3)

- 3 600,00 € pour l'exploitation par entreprise (24 €/stère)

- 37 380,00 € pour le débardage (9,90 €/m3)

soit un total de **112 010 €**

2. *Les travaux patrimoniaux* (repeuplement et routes) sont chiffrés à **52 360,00 €(hors maîtrise d'œuvre)**.

Ils comprennent notamment :

- 9 980,00 € pour les protections contre le gibier

- 15 700,00 € pour les dégagements et dépressages de plantations et régénérations naturelles

- 5 050,00 € pour les nouvelles plantations

-10 900,00 € pour l'entretien de chemins forestiers

La commission « forêt » qui s'est réunie le 6 février 2008 a examiné l'ensemble des documents fournis (Etat de prévisions de coupes et programmes de travaux pour l'exercice 2008 ) et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'état prévisionnel des coupes et devis forestiers pour l'exercice 2008
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document, y afférent

#### **8. Affaires financières :**

##### **a. demande de subvention pour classe verte et pour séjours linguistiques**

L'école primaire Spaeth a sollicité, une subvention au titre des classes transplantées. Il s'agit  
\* des classes bilingues de CP-CE1-CE2 de Mesdames RETAT et SUTER soit 37 élèves qui se sont rendus au Centre de la Roche à Stosswihr du 14 au 20 octobre 2007.

Le montant total de la subvention à verser est calculé comme suit:  
37 élèves x 5,5 jours x 12 € soit 2 442,00 €

-----  
**M. WILHELM** demande les conditions de subventionnement des classes vertes.

**Mme STOQUERT** précise que 2 classes vertes sont subventionnées par année scolaire selon un barème journalier identique à celui du Conseil Général.

Par ailleurs, **M. Bernard SCHWACH** précise qu'il existe des conventions entre le Conseil Général, l'Education Nationale et les villes au sujet des séjours qui sont financés à parité.  
Toutes les communes, en principe, versent la même somme que le Conseil Général

-----  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

d'allouer une subvention de 2 442,00 € calculée sur la base maximale de 37 élèves à raison de 12 € par jour et par élève participant effectivement au séjour

- de prélever les crédits sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du BP 2008
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

##### **b. demande de subvention pour séjours linguistiques**

**Mme LUX et M. HASSE ne prennent pas part au vote.**

Pour répondre aux nombreuses sollicitations des établissements scolaires en matière de subventionnement de voyages scolaires, le Conseil Municipal a décidé de venir en aide aux familles à l'occasion de voyages linguistiques uniquement. Cette aide financière versée pour les enfants domiciliés à Ribeauvillé, prend la forme d'un forfait journalier. A l'heure actuelle ce forfait est de 12 € par jour.  
Une demande vient d'être présentée par le Collège Ste Marie pour 2 voyages linguistiques.

Il s'agit :

- d'une part d'un séjour en Espagne du 07 au 14 mai 2008 ( soit une durée de 8 jours) pour 4 élèves de Ribeauvillé : la subvention calculée selon les critères actuels s'élève à 12 € par élève et par jour soit une aide totale de 384 € ( 12€ x 8 jours x 4 élèves )
- d'autre part d'un séjour en Allemagne du 31 mars au 04 avril 2008 ( soit une durée de 5 jours ) pour 7 élèves de Ribeauvillé : la subvention s'élève donc à 420 € ( 12 € x 5 jours x 7 élèves )

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par **23 voix pour**  
**01 abstention**

- d'accorder une subvention de 12 € par jour et par élève ayant effectivement participé aux séjours ci-dessus désignés
- de préciser que les crédits seront prélevés sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du BP 2008
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférant.

b. indemnité de conseil versée au receveur-percepteur

Outre son rôle de recouvrement des différentes taxes et de comptable des Collectivités locales et autres Etablissements publics, le Percepteur assure également auprès desdites collectivités un rôle de conseil en matière budgétaire, financière, comptable et économique : ainsi, il apporte ses conseils :

- dans l'établissement des différents documents budgétaires et comptables
- dans l'analyse de la situation financière de la Collectivité
- dans la mise en oeuvre des réglementations applicables dans ces matières.

En contrepartie de ces prestations, le Conseil Municipal peut lui verser une indemnité dite de conseil ; celle-ci est librement déterminée par le conseil municipal. Elle est calculée d'après la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des différents budgets de la Commune des 3 dernières années (à l'exception des opérations d'ordre). Le Conseil Municipal peut décider d'en moduler le montant en appliquant un taux autre que le taux maximum.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi de cette indemnité à l'occasion de chaque changement de Percepteur ou lors du renouvellement du mandat de l'assemblée délibérante. Une fois votée, cette indemnité est acquise au percepteur pour toute la durée de sa fonction.

Par délibération en date du 27 juin 2005, le conseil municipal a décidé l'octroi au taux maximum de cette indemnité à Monsieur BEYER. Cette indemnité s'est élevée à :

- 979.34 € en 2005
- 948.85 € en 2006
- 1091.60 € en 2007

Compte tenu des activités exercées par l'intéressé pour le compte de la ville,  
VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,  
VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires  
VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- de reconduire l'attribution de cette indemnité
- d'accorder à M. Jean-Luc BEYER l'indemnité de conseil au taux maximum chaque année
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à M. Jean-Luc BEYER, receveur municipal
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à procéder à la liquidation de cette indemnité sur l'article 62251 « indemnité au comptable » de la section de fonctionnement du budget principal
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférant.

c. réhabilitation du Pont de la Marne – marché de travaux – avenant : approbation

Lors des travaux d'extraction de déblai recouvrant la voûte du pont, il a été constaté qu'une conduite d'assainissement enterrée était fortement enrobée de béton.

Pour permettre de réaliser les travaux de renforcement du tablier, il a fallu casser cette couche de béton, ce qui a nécessité des travaux supplémentaires non prévus au marché initial, et non prévisibles au moment de l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

Par ailleurs, ces travaux ont endommagé la conduite d'assainissement, qu'il a donc fallu remplacer et déplacer.

Enfin, en ce qui concerne la conduite d'eau potable, suite à une rupture lors du chantier, il a fallu la remplacer par une conduite en fonte sur une longueur de 18 m.

L'ensemble des travaux supplémentaires, a généré un coût de :

- 6 469.90 € HT pour l'extension du réseau d'eau potable
- 5 053 € HT pour le remplacement de la conduite d'assainissement et son dévoiement

Soit un coût global de 11 522.90 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la conclusion d'un avenant d'un montant global de 11 522.90 € représentant l'ensemble du coût lié aux travaux supplémentaires
- de préciser que les crédits y afférent sont inscrits à l'article 2315-115 du budget primitif 2008
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à signer l'avenant
- d'autoriser M. le Député-Maire à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

**9. Périmètre de protection des sources - marché de travaux : demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse**

La protection des captages d'eau est une obligation réglementaire ceci afin de préserver l'eau destinée à la consommation humaine . La Ville a engagé la consultation en vue de réaliser ces travaux de protection des sources qui sont :

- la source Charles Hommel
- la source du Muesbach 1
- les sources du Muesbach 2 et 3

Les travaux à réaliser consistent en la réalisation de clôtures de protection avec portail d'accès et chemin

Une consultation d'entreprises a été lancée. Après examen des offres il s'avère que l'offre la plus intéressante est celle présentée par le Bureau de l'ONF de SCHIRMECK. Le coût des travaux est de 124 035 € HT soit un prix de 148 345,86 € TTC

Pour ne pas engager tous les travaux en une seule fois, il a été prévu que la source Charles Hommel constituait la tranche ferme de ce marché et les autres points de captage des tranches conditionnelles à réaliser ultérieurement.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 70% maximum . Pour permettre à la Ville d'obtenir cette subvention, il est nécessaire de produire une délibération du conseil municipal autorisant les travaux et sollicitant l'aide de L'agence de L'Eau Rhin Meuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la réalisation des travaux de protection des sources

- de prendre acte de la signature du marché de travaux avec l'agence ONF de Schirmeck pour un montant total de 124 035 € HT ou 148 345,86€ TTC
- de charger Monsieur le Député Maire ou son représentant de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- de préciser que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux sont inscrits à l'article 2313 du budget primitif 2008 du service public de distribution d'eau potable
- d'autoriser le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision, et document y afférent

-----

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

P-J :  
Liste des D.I..A  
Point n° 5.Services de distribution d'eau potable et public d'assainissement : tarifs 2008